

val-de-gâtine

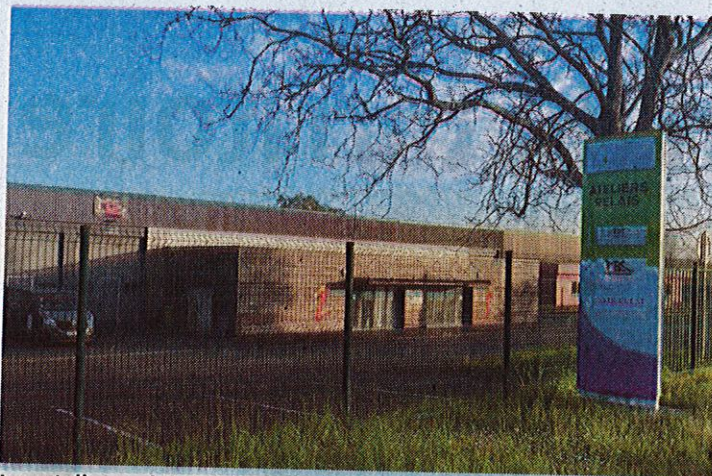
Champdeniers : vente des ateliers relais

Mardi 18 avril, à 20 h, le conseil communautaire de Val-de-Gâtine, présidé par Jean-Pierre Rimbeau, s'est réuni avec un ordre du jour fourni. La cession des trois ateliers relais situés à l'entrée de la zone d'activités de Montplaisir, à Champdeniers, a été actée à l'unanimité. Ainsi, sous la forme de deux SCI distinctes, les locataires actuels deviennent propriétaires. Avec ces ventes, la communauté de communes va percevoir un total de 304.000 € et va travailler sur l'étude d'un nouveau projet du même type.

Rénovation de L'Ombrelle à Saint-Pardoux. Puis les travaux de la halte-garderie L'Ombrelle, à Saint-Pardoux-Soutiers ont été abordés. Le bâtiment existant de 414 m² datant de 2009 va être réhabilité et sa surface sera doublée pour devenir un multi-accueil.

Le projet de construction écologique avec notamment l'usage de matériaux de réemploi et économe en énergie est estimé à près de 815.000 €. Le choix de la maîtrise d'œuvre est validé à la suite des résultats des auditions, c'est le cabinet C + M Architectes de Jonzac qui est retenu pour un montant de 85.400 € HT de frais d'honoraires.

Résidence Habitat jeunes à Coulonges. Dans le même registre, Danielle Taverneau indique que le projet de construction d'une résidence habitat jeunes à Coulonges-sur-l'Autize, lancée il y a plusieurs années, reste d'actualité. Construite par Deux-Sèvres Habitat, cette



Les ateliers relais à Champdeniers sont vendus à leurs actuels utilisateurs. (Photo NR)

structure dotée de six appartements T1 et d'un pôle structurant jeunesse (le 3^e sur le territoire) sera gérée par l'association Un Toit en Gâtine. Le premier budget estimatif est aujourd'hui insuffisant avec l'inflation et la hausse des coûts des matériaux. La communauté de communes doit donc travailler à trouver des finances complémentaires.

La subvention du CSC Les Unis vers en Val-de-Gâtine est accordée aux titres des actions réalisées en faveur des familles du territoire en 2022, pour un montant de 148.950 € conformément à la convention signée l'an dernier.

Les sources du Thouet mises en valeur. Le site des Sources du Thouet, zone humide de 4 ha classée Natura 2000 sur la commune de Beugnon-Thireuil va être confié pour trente ans via

un bail emphytéotique au Conservatoire Espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Yves Attou évoque une mise en valeur et une préservation de ce site au fort intérêt faunistique et floristique. L'entretien du parking, toilettes et zones enherbées non agricoles restera à la charge de Val-de-Gâtine.

Voirie. Philippe Jeannot prend la parole pour l'attribution du marché de réfection du revêtement de la voirie d'intérêt communautaire pour l'année en cours qui est accordé à la société Eiffage pour un montant d'environ 250.000 € TTC.

Enfin, les élus communautaires réitèrent leur confiance au SIEDS, Val-de-Gâtine reste adhérent au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz de ses bâtiments, après une présentation de Pascal Olivier.